

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

No 278

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 18 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2)

Mars 1988

Une perle de la TV romande (téléjournal de 19 h. 30, le 21 II) à propos des inondations de Rio de Janeiro : « Les autorités ont adressé un appel à la population pour la *dissuader à ne pas consommer* de l'eau non filtrée »...

Incontournable

Cet adjectif à la mode a été enregistré dans l'édition 1987 du Petit Robert, avec cette définition : qui ne peut être évité.

Ce qui favorise son emploi dans tous les cas où l'on pourrait utiliser « inévitable », c'est-à-dire même s'il n'y a pas précisément d'obstacle à contourner.

Les abus de ce mot sont déjà manifestes. On l'emploie, par exemple, pour insurmontable, voire invincible...

(Défense du français, No 278, mars 1988)

« Bruxelles »

A la radio et à la télévision françaises, on use fréquemment aujourd'hui de la prononciation « Bruxelles », qui est fautive (V. notamment le Dictionnaire de l'auteur belge J. Hanse). Et comme on a fortement tendance, sur les ondes romandes, à imiter sans esprit critique les confrères d'outre-Doubs, on commence à subir chez nous aussi cette prononciation.

Le *x* se prononce dans Bruxelles comme dans soixante (on notera qu'il en est de même pour Auxerre et Auxonne).

(Défense du français, No 278, mars 1988)

« En charge de... »

Texte scandaleux de l'agence Reuter (journaux du 10 février) à propos de l'Initiative de défense stratégique : « L'organisation *en charge de* l'IDS doit faire un premier rapport sur ce test mardi. »

Ouvrons un dictionnaire anglais-français : *to be in charge of*... être responsable de...

Il s'agissait donc de l'organisation responsable de l'IDS.

(Défense du français, No 278, mars 1988)

Perquisitionner

Il n'est pas superflu de rappeler que ce verbe est intransitif, ainsi que le montre, par exemple, ce texte de l'Agence télégraphique suisse (journaux du 9 février) : « Les policiers ont localisé une autre planque d'« André », dans le massif de l'Esterel, qu'ils ont *perquisitionnée* hier. »

On ne perquisitionne pas une maison ; on perquisitionne dans une maison.

(Défense du français, No 278, mars 1988)

« Demi-prix »

En février, les CFF ont placardé une grande affiche concernant les abonnements à demi-tarif, appelés en l'occurrence « abonnements à *demi-prix* ».

Devant ce français fédéral, on se permet de penser que même avec des comptes déficitaires, la régie des chemins de fer aurait les moyens de s'offrir des traducteurs compétents.

(Défense du français, No 278, mars 1988)

« Skipper »

Particulièrement imprécis, ce terme anglais désigne soit le barreur d'un voilier de régates, soit le commandant de bord d'un voilier de croisière, de course au large, soit encore le capitaine d'un bateau de plaisance à voiles ou à moteur.

Le substitut « skippeur » a été proposé ; on le trouve notamment dans le Robert des Sports (1982). Mais il n'est pas indispensable, puisqu'on peut dire, selon les cas, barreur, commandant de bord ou capitaine.

(Défense du français, No 278, mars 1988)